



Communiqué

A droite toute contre le pluralisme

A l'heure où les grands groupes industriels et financiers ont fait main basse sur les médias, où le pluralisme est plus que jamais en danger avec des menaces pour la survie des rares journaux indépendants, comme par exemple *l'Humanité*, le Sénat a aggravé la proposition de loi Bloche sur l'indépendance et le pluralisme des médias adopté par l'Assemblée nationale début mars. Aujourd'hui, de Bolloré à Drahi, de Dassault à Bouygues, les milliardaires des médias ont plus que jamais l'oreille du Palais du Luxembourg.

Les syndicats de journalistes avaient, en effet, appelé les parlementaires à revoir le projet de loi en réformant les aides à la presse, en renforçant les seuils anti-concentration afin de garantir le pluralisme de l'information et à accorder un statut juridique aux rédactions face aux propriétaires des contenus et des contenants. On en est loin.

Les sénateurs ont gommé les rares éléments quelque peu ennuyeux pour leurs amis propriétaires des médias. Le « droit d'opposition » appliqué dans l'audiovisuel public et qui permet à chaque journaliste de refuser un acte contraire à son intime conviction professionnelle devait être généralisé. Malheureusement l'auteur de la loi, M. Bloche, l'a rattaché à une charte éthique par entreprise – une déontologie à la carte ! – qui doit être négociée avant le 1^{er} juillet 2017. Eh bien, le Sénat a supprimé la négociation en indiquant seulement que l'entreprise devait se « doter » d'une charte. Idem avec l'obligation de consulter le comité d'entreprise une fois par an sur son respect. Une véritable aubaine de plus pour les Drahi, Bouygues et consorts.

Concernant la protection des sources, là encore, les sénateurs ont durci le texte : collaborateurs de la rédaction exclus de la protection, conditions moins restrictives pour lever le secret des sources. M. Hollande avait promis une loi réformant la loi Dati de 2010. Après un enterrement de première classe décidé par Manuel Valls, le sujet est revenu dans le cadre de la loi Bloche avec un texte en retrait par rapport à d'autres pays européens mais contenant des avancées par rapport à la loi Dati. Sauf que la situation n'est plus celle de 2012. Entre la loi renseignement et la directive européenne sur le secret des affaires, le métier de journaliste est clairement en danger et la loi Bloche nettement insuffisante.

Le renforcement des pouvoirs du CSA, dans un rôle de « gendarme » de la profession, est un leurre. Que ce soit dans l'audiovisuel public ou dans le privé le CSA n'a pas réussi à jouer son rôle de gardien de « l'honnêteté, de l'indépendance, du pluralisme de l'information et des programmes » comme le prône l'article 2 de la loi Bloche. Ce n'est pas en instituant des « comités de déontologie » composés de personnalités indépendantes que les prises d'intérêts, les rachats effectués dans des conditions obscures ou les multiples cas de censure vont cesser. Le CSA n'est pas un organe indépendant, compte tenu de sa composition. Le SNJ-CGT appelle à sa démocratisation en y incluant des représentants des téléspectateurs et auditeurs.

Enfin les sénateurs ont décidé d'instaurer un plafond de ressources pour les journalistes bénéficiaires de l'allocation pour frais d'emploi dont le montant est inchangé depuis 1971. Le SNJ-CGT appelle l'ensemble de la profession à se mobiliser afin de dénoncer cette disposition totalement incongrue dans un texte sur l'indépendance et le pluralisme des médias.

Le SNJ-CGT appelle la profession à faire bloc pour empêcher un mauvais coup contre la démocratie, et avec l'ensemble des syndicats à se mobiliser contre un texte de loi qui ne répond pas aux questions clés posées par la concentration des médias et de l'information aux mains de quelques-uns.

Montreuil le 1^{er} juin 2016

SNJ-CGT